

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PORT DE L'AYGAUDE

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 février 2021,
- le vote du budget primitif intervenu le 2 avril 2021,
- le vote de deux décisions modificatives en date du 28 mai et du 19 novembre 2021.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Réalisé	503 944,29	649 096,73
Résultat reporté de 2020		<u>50 829,10</u>
Total des dépenses et des recettes	503 944,29	699 925,83
Solde d'exécution de la section d'exploitation	195 981,54	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisé	212 608,05	284 428,35
Résultat reporté de 2020		<u>1 995,10</u>
Total des dépenses et des recettes	212 608,05	286 423,45
Restes à réaliser	68 000,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement	5 815,40	
Résultat global	201 796,94	

Le résultat de clôture s'établit à 202 K€. Il a été intégré par anticipation au budget primitif 2022.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre n'influent pas sur l'équilibre global du budget mais sur l'équilibre de chacune des deux sections. Elles ne donnent lieu ni à décaissements ni à encaissements.

Il s'agit principalement de comptabiliser des dotations aux amortissements : 205 K€, en dépenses d'exploitation et en recettes d'investissement, pour les biens et 3 K€, en recettes d'exploitation et en dépenses d'investissement, pour les subventions reçues.

LA SECTION D'EXPLOITATION

Cette section se clôture avec un excédent de 145 K€ auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de 2020 de 51 K€ soit un résultat cumulé de 196 K€.

I - LES RECETTES

Les produits de l'exercice s'élèvent à 646 K€ et sont en augmentation de plus de 20% par rapport à 2020.

En effet, le port de l'Aiguade a bénéficié du dispositif de soutien de l'Etat avec un versement de 183 K€ au mois de décembre. Ce dispositif a été instauré par la première loi de finances rectificative pour 2021 pour compenser une partie des pertes de recettes tarifaires subies en 2020 lors de la crise sanitaire par les services publics industriels et commerciaux (SPIC). Au niveau national, ce sont 1 122 régies (SPIC) qui ont ainsi bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 126,1 M€.

Libellé	CA 2020	Inscription budgétaire 2021	CA 2021	Taux de réalisation	V°
Ventes de produits, services, marchandises	446 339,31	444 800,00	446 862,61	100,46%	0,12%
Autres produits de gestion courante	0,41	605,00	183 484,55	30328,02%	
Atténuations de charges		15 302,00	15 302,00	100,00%	
Produits exceptionnels	615,00		102,43		-83,34%
Reprises sur provisions	87 262,44				-100,00%
TOTAL	534 217,16	460 707,00	645 751,59	140,17%	20,88%

a) Les ventes de produits, services, marchandises

Ces recettes s'élèvent à 447 M€ et représentent près de 69% des recettes réelles de l'exercice. Elles se ventilent ainsi :

Comptes	Libellé	CA 2020	Inscription budgétaire 2021	CA 2021	Taux de réalisation	V°
706	Prestations de services	431,16	700,00	553,50	79,07%	28,37%
707	Redevances d'amarrage	442 758,15	441 000,00	442 809,11	100,41%	0,01%
7088	Autres produits d'activités annexes	3 150,00	3 100,00	3 500,00	112,90%	11,11%
	TOTAL	446 339,31	444 800,00	446 862,61	100,46%	0,12%

Les redevances d'amarrage représentent le produit le plus important pour le port avec 443 K€. Ce produit est stable par rapport à 2020 malgré la mise en place d'exonérations à hauteur de 50% du tarif passager pour des postes situés en amont du pont (délibération n°41 du 24/09/21). Ces redevances se répartissent en :

- redevances abonnés : 214 435 €
- redevances passagers : 228 374 €

Les autres recettes concernent des droits de stationnement (1 K€) et le produit de la liste d'attente (4 K€).

b) Les autres produits

Ces produits rassemblent l'aide gouvernementale (183 K€) et le remboursement du crédit d'impôt sur les bénéfices 2020 (15 K€).

II – LES DEPENSES

La section d'exploitation regroupe :

- les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes du port, premier poste de dépenses de gestion,
- les frais de personnel,
- les provisions pour risque,
- les charges exceptionnelles,
- les charges financières,
- l'impôt sur les bénéfices.

Les dépenses réelles d'exploitation de l'exercice, d'un montant proche des 300 K€ (-21,84%), sont classées selon leur importance dans le budget :

Libellé	CA 2020	Inscription budgétaire 2021	CA 2021	Taux de réalisation	V°
Charges à caractère général	158 378,24	167 541,10	162 655,61	97,08%	2,70%
Charges de personnel	102 102,36	106 889,00	103 719,23	97,03%	1,58%
Provisions		25 250,00	25 250,00	100,00%	
Charges exceptionnelles	91 671,66	4 100,00	3 800,00	92,68%	-95,85%
Charges financières	3 233,49	2 903,00	2 487,34	85,68%	-23,08%
Impôt sur les bénéfices	27 027,00	1 000,00	1 000,00	100,00%	-96,30%
Autres charges de gestion courante	1,89	7,00	2,01	28,71%	6,35%
TOTAL	382 414,64	307 690,10	298 914,19	97,15%	-21,84%

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, figurant au chapitre 011, sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés ou de contrats.

Ces dépenses représentent une enveloppe de 163 K€ soit un peu plus de 54% des dépenses réelles.

Le détail par compte de dépenses figure dans le tableau ci-dessous :

Comptes	Libellé	CA 2020	Inscription budgétaire 2021	CA 2021	Taux de réalisation	V°
60	Achats	17 713,94	16 254,10	14 166,57	87,16%	-20,03%
61 et 62	Prestations de services	74 189,03	81 498,00	79 181,75	97,16%	6,73%
63	Autres impôts et taxes	66 475,27	69 789,00	69 307,29	99,31%	4,26%
	TOTAL	158 378,24	167 541,10	162 655,61	97,08%	2,70%

Parmi les achats, plus de la moitié concerne les fluides avec une somme de 10 K€. Pour le reste, il s'agit de fournitures nécessaires aux petits travaux de maintenance effectués par l'équipe technique.

Les prestations de services, majoritairement liés à des marchés et des contrats, s'élèvent à 79 K€ dont :

- le transport des sédiments pour 41 K€ ;
- l'entretien des quais et le ramassage des déchets pour 17 K€ ;
- l'entretien des matériels dont les mouillages avec 3 K€ ;
- des honoraires d'avocats pour 1 K€ ;
- des études complètent ce chapitre pour un total de 12 K€, dont la recherche et l'analyse de légionnelles dans les sanitaires et l'analyse des sédiments pour le dossier de déclaration de dragage.
- le reste concernent les assurances, les frais de télécommunication, les frais bancaires...

S'agissant des impôts et taxes, sur les 69 K€, 54 K€ concernent les taxes foncières. Le reste se ventile entre la Cotisation Foncière des Entreprises, la redevance domaniale, la redevance spéciale et la taxe de séjour.

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 104 K€ et représentent 35 % des dépenses réelles d'exploitation.

La rémunération des agents représente une enveloppe de 60 K€ et le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impactent ce budget au travers d'une refacturation qui s'élève à 44 K€.

c) Les provisions

Cette charge de 10 K€ résulte de la délibération n° 2 du 28 mai 2021 et concerne un contentieux pour risque indemnitaire.

d) Les charges exceptionnelles

Ces dépenses concernent :

- les frais irrépétibles versés aux « Consorts Gourrier » à hauteur de 3 K€,
- la subvention versée à l'ANA, moins de 1 K€.

e) Les charges financières

Les intérêts échus et à échoir totalisent moins de 3 K€ et représentent moins de 1 % des dépenses réelles d'exploitation.

f) Les autres charges

Parmi elles, figure essentiellement l'impôt sur les bénéfices pour 1 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations de cette section sont des opérations affectant le patrimoine du port.

Cette section se clôture à 72 K€ auxquels il convient d'ajouter le résultat reporté de 2020 de 2 K€ et un solde de restes à réaliser de - 68 M€ soit un excédent total de 6 K€.

I - LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont constituées d'opérations d'ordre relatives aux dotations aux amortissements et de l'affectation du résultat 2020 pour 79 K€.

II - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont composées majoritairement des dépenses d'équipement et des remboursements d'emprunts.

Libellé	Inscription budgétaire 2021	CA 2021	Restes à réaliser	Taux de réalisation
Immobilisations incorporelles	88 350,00	1 850,00	8 000,00	11,15%
Immobilisations corporelles	343 669,35	188 620,24	60 000,00	72,34%
Emprunts	20 900,00	18 792,67		89,92%
TOTAL	452 919,35	209 262,91	68 000,00	61,22%

a) Les dépenses d'équipement

Ces crédits se répartissent entre les différents chapitres selon le type de dépenses : études, matériels et travaux. En 2021, les dépenses d'équipement représentent 190 K€ complétées de 68 K€ de restes à réaliser selon la liste ci-dessous :

	Désignation	Budget 2021	Mandaté	Restes à réaliser
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 350	1 850	8 000
2031	Frais d'études	81 850	1 850	8 000
	Maitrise d'œuvre - digue	80 000		8 000
	MAJ caractéristiques faune/flore	1 850	1 850	
2033	Frais d'insertions	6 500		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 669	188 620	60 000
2153	Installations à caractère spécifique	341 569	188 620	
	Recalibrage	140 000	111 077	
	Aire de carénage	60 000		
	Recalibrage période hivernale	60 000		60 000
	Ponton quai des plaisanciers	77 543	77 543	
	Travaux non affectés	4 026		
2183	Matériel de bureau et informatique	2 100		
	TOTAL	432 019	190 470	68 000

b) Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de la dette représente 19 K€ ce qui porte le capital restant dû au 31 décembre à 101 K€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget du Port d'Aiguade qui dégager un résultat cumulé de 201 796,94 €.